

Cimetière communal

Le cimetière communal de Lisors est situé au cœur du village. Celui-ci a été agrandi il y a quelques années afin d'accueillir un columbarium de 6 places et son jardin du souvenir.

[TARIFS](#)

PROCÉDURE DE REPRISE DES CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON

Madame, Monsieur,

Nous vous informons qu'un procès-verbal de constatation des concessions en état d'abandon a eu lieu le

**SAMEDI 14 DÉCEMBRE 2024
À 10 HEURES
AU CIMETIÈRE COMMUNAL**

La liste des concessions dont l'état d'abandon a été constaté est disponible :

- à la Mairie aux horaires d'ouverture
- sur le site internet de la Mairie
- à la Préfecture de l'Eure
- à la Sous-Préfecture de l'Eure

Conformément aux articles R.2223-12 ; 2223-16 du CGCT

Des petites pancartes « concession en état d'abandon » ont été déposées devant chaque concession constatée en état d'abandon dans le cimetière communal.

[PV DE CONSTATATION D'ABANDON DU 14/12/24](#)

[ANNEXES DU PV : CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON](#)



Fichiers à télécharger

- [TARIFS](#)
[159.13 Ko](#)
- [PV AVISE PREF-tampon](#)
[1.12 Mo](#)
- [ANNEXES PV PREF-tampon](#)
[11.76 Mo](#)